

INFOCLIP

Société anonyme au capital de 240.350,04 euros
Siège social : 20 rue de la Michodière 75002 Paris
352 415 426 RCS Paris
(la « Société »)

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale mixte en date du 29 juin 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour, principalement, (i) approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à titre ordinaire et (ii) statuer sur des délégations de compétences au Conseil d'administration à titre extraordinaire.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration afin de vous rendre compte de la situation de la Société et ses filiales et de son activité du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, vous donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes et soumettre à votre approbation les comptes relatifs à cet exercice.

En plus du présent rapport de gestion, est porté à votre connaissance le rapport sur le gouvernement d'entreprise dans un document séparé.

Une première partie vous présente le rapport de gestion, et une seconde partie vous présente les résolutions qui vous sont présentées.

A. RAPPORT DE GESTION

1. Situation de la Société et des filiales et de leur activité au cours de l'exercice écoulé, résultats de l'activité, difficultés rencontrées et progrès réalisés

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan, le compte de résultat et l'annexe de cet exercice, outre les annexes mentionnées ci-après. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

a) Activité et résultats de la Société

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.248.579 Euros contre 3.588.250 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation significative de 18,40%.

La production immobilisée s'élève à 82.670 Euros contre 161.098 Euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 48,67 %.

Le montant des reprises sur amortissements et transferts de charges s'est élevé à 19.462 Euros contre 23.833 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 18,34 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 28 Euros contre 10 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 18 Euros.

Le total des produits d'exploitation ressort donc à 4.350.739 Euros contre 3.773.192 Euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 15,31 %.

Le montant des achats de marchandises et variations de stocks s'élève à 1.101.022 Euros contre 861.996 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 27,73 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.808.713 Euros contre 1.610.855 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 12,28 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1.845 Euros contre 18.911 Euros pour l'exercice précédent, soit une baisse significative de 90,24 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 813.951 Euros contre 796.392 Euros pour l'exercice précédent, soit une quasi-stabilité (légère augmentation de 2,20 %).

Le montant des charges sociales s'élève à 347.828 Euros contre 356.356 Euros pour l'exercice précédent, soit une quasi-stabilité (légère baisse de 2,38 %).

L'effectif salarié moyen s'élève à 21 salariés (équivalents temps plein), contre 19 salariés (équivalents temps plein) pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 150.406 Euros contre 99.233 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 34,02 %.

Le montant des autres charges s'élève à 4.600 Euros contre 13.436 Euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.228.364 Euros contre 3.757.181 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 12,54 %, en raisons principalement de la hausse des achats de marchandises et variations de stocks.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 122.375 Euros contre 16.011 Euros pour l'exercice précédent, soit une forte augmentation (de 664,32 %) qui le ramène dans les standards des exercices précédents.

Le résultat financier ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à (14.585) Euros contre (9.831) Euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 48,35 %.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 107.790 Euros contre 6.180 Euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 101.610 Euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (121.008) Euros contre (2.013) Euros pour l'exercice précédent ; et
- de l'impôt sur les sociétés s'élevant à 52.104 Euros contre 57.474 Euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice net de 38.886 Euros contre un bénéfice net de 61.641 Euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 36,92 %.

b) Proposition d'affectation du résultat de la Société

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan, Compte de Résultat et Annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 38.886 euros.

Nous vous proposons de :

- N'affecter aucune somme à la réserve légale qui est déjà égale à 10% du capital social, et
- Affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice au compte « *Report à Nouveau* » : soit 38.886 Euros, ce dernier s'élèverait en conséquence à la somme de 487.560 Euros.

c) Progrès réalisés / Difficultés rencontrées / Risques et incertitudes

Les événements liés au COVID 19 de ces dernières années ont profondément bouleversé le marché des services numériques et la Société a dû s'adapter dans un laps de temps très court. De nouveaux acteurs ont émergé du fait des confinements sur ce marché déjà concurrentiel.

Le Groupe Infoclip, et notamment la Société qui est la société mère, a continué à faire face à ces nouveaux enjeux liés au changement du modèle économique du marché des services numériques. Nos clients privilégient le mode abonnement périodique au mode investissement, ce qui a pour conséquence de lisser notre Chiffre d'Affaires constaté sur plusieurs années.

Ce changement économique permet d'augmenter le montant de revenu récurrent et de sécuriser le parc client.

d) Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au niveau de la Société

Au cours des trois derniers exercices, le montant des dividendes distribués par la Société ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
31/12/2021	Néant	Néant
31/12/2020	Néant	Néant
31/12/2019	Néant	Néant

e) Informations sur les délais de paiement en application de l'article L.441-6-1 du code de commerce au niveau de la Société

La décomposition, à la clôture de l'exercice 2022 (soit au 31 décembre 2022), du solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, en application des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, figure en Annexe 1 (e).

2. Évolution prévisible de la situation du Groupe et perspectives d'avenir

L'exercice 2023 devrait être fortement impacté par l'inflation importante et les événements internationaux qui ont tendance structurellement à réduire l'activité au niveau national et particulièrement sur notre marché.

Par ailleurs, la baisse significative des investissements, en particulier étrangers, constaté depuis plusieurs mois risque d'avoir un effet sur l'activité de nos clients, amenés à regarder leurs dépenses auprès de prestataires de services, ce qui aura un impact sur l'activité de la Société.

3. Événements importants survenus l'année en cours et depuis la clôture de l'exercice et la date du présent rapport

Depuis le début de l'année 2023, la Société parvient à répondre à la demande du marché. Les perspectives de développement suivent celles de l'année 2022.

4. Activité du Groupe en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du code de commerce, nous vous informons que la Société a effectué des activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Cette activité est très importante et nous a permis de bénéficier d'un Crédit Impôt Recherche. La Société coordonne des activités de développement interne et de ses filiales autour principalement de l'automatisation de ses processus de vente et marketing, sous la supervision de son directeur technique.

5. Activité des filiales, prises de participation significatives et prises de contrôle

La Société n'a pris aucune participation et n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

L'activité de nos filiales, INFOCLIP SG SAS, SARL FILNET et NEVIS SAS et leurs résultats fait l'objet du tableau joint en Annexe 5 qui indique leurs chiffres d'affaires et leurs résultats comparés à leur exercice précédent.

6. Cessions de participations

Nous vous informons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

7. Succursales

La Société ne détient aucune succursale.

8. Conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Nous vous informons que de nouvelles conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice écoulé et sont détaillées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

L'ensemble des conventions en cours et préalablement autorisées se sont poursuivies au cours de l'exercice précédent comme cela figure détaillées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

9. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau détaillant les résultats des cinq derniers exercices figure en Annexe 9 aux présentes.

10. Effectif salarié

L'effectif salarié moyen de la Société au 31/12/2022 était de 21 salariés.

11. Répartition du capital social au 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- Monsieur Éric Melki possède plus du tiers des actions émises par la Société ; et
- Monsieur Laurent Azoulay possède plus du tiers des actions émises par la Société.

La Société détenait, au 31 décembre 2022, 55 309 de ses propres actions représentant environ 8,28% des actions émises par la Société.

12. Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié de la Société ne détenait de participation dans le capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022, dans les conditions visées audit article.

13. Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la société

Néant.

14. Obligations de conservation des actions pour les dirigeants bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Néant.

15. Eléments relatifs aux ajustements des options de souscription ou d'achat d'actions ou des valeurs mobilières composées

Néant.

16. Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la société

Néant.

17. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

18. Opérations réalisées par les sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par la société au titre des options d'achat ou de souscription d'actions

Néant.

19. Opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la Société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits

Néant.

20. Communication et prévention des risques environnement générés par l'activité de la Société et de ses filiales

Néant.

21. Récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital

Un tableau des délégations en cours figure en Annexe 21 aux présentes.

22. Approbation des dépenses somptuaires

Nous vous informons, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'aucune dépense somptuaire n'est comptabilisée au titre de l'exercice 2022.

Vous serons ensuite présentés plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur.

Après vous avoir fait entendre les rapports du Commissaire aux comptes et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

B. PROPOSITIONS DE RESOLUTION

L'objet des développements qui suivent est de présenter les résolutions proposées aux actionnaires et de donner, préalablement à l'adoption de ces décisions, les informations prévues par la loi, et les règlements requises par certaines d'entre elles à savoir :

A Titre Ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et au conseil d'administration ;

- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice 2022 et figurant dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Laurent Azoulay en qualité de membre du conseil d'administration ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Eric Melki en qualité de membre du conseil d'administration ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Marc Benmussa en qualité de membre du conseil d'administration ;
- Nomination de CJ Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination de Janus Bonaz & Associés en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;

A Titre Extraordinaire :

- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

A Titre Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et au Conseil d'administration

Il vous sera proposé, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice 2022, d'approuver tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il vous sera proposé de donner quitus au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et au Conseil d'administration pour l'exercice de leurs missions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Affectation du résultat social de l'exercice 2022

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, il vous sera proposé :

- (i) sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 38.886 euros, de n'affecter aucune somme à la réserve légale, qui est déjà égale à 10% du capital social ;
- (ii) compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 448.674 euros, et du résultat de l'exercice s'élevant à 38.886 euros, de constater que les sommes distribuables de l'exercice s'élèvent à 487.560 euros ;
- (iii) de décider d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 38.886 euros intégralement au solde du compte de « Report à Nouveau » qui s'élèvera donc en conséquence à 487.560 euros.

Il vous sera proposé de donner acte au Conseil d'administration de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2 ° du C.G.I., ont été, par action, les suivants :

Exercice clos au	Dividende par action (en euros)
31 décembre 2021	Néant
31 décembre 2020	Néant
31 décembre 2019	Néant

3. Approbation des conventions conclues et/ou autorisées au cours de l'exercice 2022 et figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, il vous sera proposé de prendre acte des conclusions de ce rapport et d'approuver lesdites conventions.

4. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

Il vous sera proposé d'approuver une autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

Cette autorisation portera sur un nombre d'actions n'excédant pas 10% des actions composant le capital social de la Société, le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 3 euros et le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans ce cadre ne devra pas être supérieur à 198.000 euros.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois et remplacerait l'autorisation votée lors de l'assemblée générale du 30 juin 2022.

Le Conseil d'administration recommande le vote de cette résolution.

A Titre Extraordinaire

A titre extraordinaire, nous vous demandons de vous prononcer sur l'autorisation faite au Conseil d'administration d'annuler les actions rachetées par elle au titre de la résolution précédente.

5. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société

Il vous sera proposé d'approuver une autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du code de commerce et de réduire le capital social à due concurrence.

Le Conseil d'administration recommande le vote de cette résolution.

Le Conseil d'administration

INFOCLIP

Société anonyme au capital de 240.350,04 euros
Siège social : 20 rue de la Michodière 75002 Paris
352 415 426 RCS Paris
(la « Société »)

Annexe 1(e)

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

		Article D. 441 I.-1 : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.-1 : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	61 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	61 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (TTC)		489.122,81 €	77.562,94 €	17.129,56 €		107.369,85 €	691.185,16 €		592.715,44 €	98.991,09 €	2.095,14 €	7.614,10 €	1.672.122,65 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)													
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues (TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : (selon contrat)						Délais contractuels : (selon contrat)					
		Délais légaux : (60 jours)						Délais légaux : (60 jours)					

INFOCLIP

Société anonyme au capital de 240.350,04 euros
Siège social : 20 rue de la Michodière 75002 Paris
352 415 426 RCS Paris
(la « Société »)

Annexe 5**Activité des Filiales****Annexe 5 : Activité des Filiales**

ACTIVITES DES FILIALES DE LA SA INFOCLIP AU 31/12/2022						
COMPTE DE RESULTAT	FILNET		INFOCLIP SG		NEVIS	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Chiffres d'affaires Nets	57 499	73 340	2 273 133	2 233 852	548 874	438 769
Total Produits Exploitation	57 499	76 987	2 281 326	2 257 454	548 917	440 134
Total des Charges Exploitation	83 785	152 586	2 261 161	2 276 464	528 924	453 226
Résultat Exploitation	-26 286	-75 599	20 165	-19 010	19 993	-13 092
Résultat Financier	-121	-149	-6 281	-5 445	-803	-1 033
Résultat Courant Avant Impôt	-26 407	-75 748	13 884	-24 455	19 190	-14 125
Résultat Exceptionnel						-40 363
Crédit d'impôt			-28 973	-30 692		
Résultat NET	-26 407	-75 748	42 857	6 237	19 190	-54 488

Annexe 9

Résultats des cinq derniers exercices

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	240 350	240 350	240 350	240 350	240 350
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 271 579	3 588 250	3 108 367	3 254 931	3 041 259
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	136 424	99 192	100 078	-457 458	449 701
c) Impôt sur les bénéfices	-52 104	-57 474	-66 907	-61 438	-62 033
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	188 528	156 666	166 985	-396 020	511 734
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	38 122	61 641	127 377	108 422	-520 054
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	813 951	796 392	778 241	602 959	578 816
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	347 828	356 356	338 258	249 925	257 847

Annexe 21

État des délégations en cours

Néant